

**CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022  
(CONVOCATION DU 27 JANVIER 2022)**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Messieurs Christophe PIERRETON, Grégory BORRIONE, Pascal BOUVIER, Nicolas GUICHET, Aïssa HAMADI, Vincent JULLIEN, Jean MAURETTO, Jean-Gérard MICHOUX, Roland PARAVY, Michel ROUX  
Mesdames Libérata CORTESE, Marlène DESBOIS, Martine FIORESE, Fadila LABROUKI, Françoise MERLE, Dénissa NEBOUT

Formant la majorité des membres en exercice

**ÉTAIENT EXCUSÉS**

Madame Catherine DEBAISIEUX donne pouvoir à Madame Françoise MERLE.

Madame Nadia EBEBEDEN donne pouvoir à Monsieur Michel ROUX.

Monsieur Camille FALCON donne pouvoir à Monsieur Jean MAURETTO.

Madame Corinne GIRERD donne pouvoir à Monsieur Pascal BOUVIER.

Madame Isabelle SENELLART donne pouvoir à Madame Martine FIORESE.

Madame Cécile BÉGARD

Monsieur Patrick ETELLIN

**Monsieur Grégory BORRIONE est désigné Secrétaire de Séance.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal plusieurs modifications à l'ordre du jour :

- Le retrait du point 9 : aide au développement des commerces de proximité.
- L'ajout du point suivant : liste des engagements et des arrêtés.

Le Conseil Municipal approuve les modifications de l'ordre du jour proposées.

**I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 13 DECEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte-rendu de réunion du 13 décembre 2021, **adopte**, à l'unanimité, le procès-verbal qui en a été dressé.

**II. DEMANDE DE RELANCE DU LOGEMENT : AIDE FINANCIERE A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal le nouveau dispositif d'aide à la relance de la construction durable pour 2022. Celui-ci prend la forme d'un contrat de relance du logement signé entre les communes éligibles au dispositif, l'intercommunalité compétente en matière de programme de l'habitat et l'Etat qui fixe un objectif de production de logements « tous types » et un potentiel de logements éligibles à ce nouveau dispositif.

Les critères d'éligibilité aux dispositifs d'aide sont les suivants :

- Logement autorisé sur une opération de deux logements au moins,
- Densité de l'opération supérieure ou égale à 0.8 (surface de plancher des logements / Surface de terrain déclaré au Permis de Construire),
- Autorisation d'urbanisme délivrée entre le 01 Septembre 2021 et le 31 Août 2022.

Le montant de l'aide est fixé à 1 500 € par logement éligible et est versé directement à la commune si elle atteint l'objectif de logement « tous types ».

Monsieur Le Maire confirme à l'assemblée que dans ce contexte, il convient de déterminer un objectif de production de logements « tous types » dans la période considérée ainsi que la part de logements éligibles.

Compte tenu des autorisations d'urbanisme déjà délivrées depuis le 01 septembre 2021, des projets en cours d'instruction et des informations sur les dépôts potentiels de permis de construire, Monsieur Le Maire propose l'objectif global de 70 logements accordés d'ici au 31 Août 2022 dont 70 éligibles au dispositif.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **FIXE** dans le cadre du dispositif d'aide à la relance de la construction durable, un objectif de production de 70 logements « tous types » dont 70 éligibles au dispositif.
- ✓ **APPROUVE** le contrat de relance du logement.
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat de relance du logement ainsi que tout autre document à intervenir.
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à :
  - Monsieur le Préfet
  - Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry.

### **III. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Madame Marlène DESBOIS rejoint la séance.

Madame Libérata CORTESE, Adjointe Déléguée aux Finances, présente à l'assemblée les éléments du débat d'orientation budgétaire.

Elle rappelle que la période 2022-2024, pour la ville de Barby, sera marquée par un niveau d'investissements élevé (Centre Bourg, école maternelle, Mouettes, Presbytère, crèche, etc...).

Le débat va permettre de déterminer les capacités de la Commune à partir des hypothèses et des investissements retenus sur la période.

#### **1) Hypothèses retenues sur la période 2022-2024**

- Dotation Globale de Fonctionnement stable sur 2022 mais probable diminution à partir de 2023
- Attribution de compensation de Grand Chambéry en baisse dû à de nouveaux transferts de compétence (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines)
- Livraison de 9 logements Impasse des Rochettes, 19 logements LAMOTTE EDIFICE en 2022 et de 103 logements en Centre-Ville EDERA en 2022 (impact de recettes fiscales à partir de 2023). Livraison de 60 logements ICADE en 2023 avec recettes fiscales en 2024.
- Ecart entre évolution dépenses et recettes de fonctionnement hors éléments ci-dessus de - 27 000 € / an. Sur la période, cet écart sera compensé par les recettes fiscales dues aux nouveaux logements livrés.
- Pas d'augmentation des taux d'imposition tout en incluant la réforme fiscale :
  - Taxe d'habitation : 10.06 % (suppression pour les 80 % des administrés et maintien pour 20 % des habitants les plus aisés ainsi que pour les résidences secondaires).

La réforme de la taxe d'habitation est compensée dorénavant par le versement de la Taxe Foncière du Département à la Commune.
  - Taxe Foncière : 29.38 % (18.35 % Commune + 11.03 % du Département)
  - Taxe Foncière Non Bâti : 56.77 %
- Réflexion globale sur les ressources humaines suite à 2 départs en retraite sur la période 2022-2023, les mutations de personnel ainsi que sur la nécessité ou pas de renforcer certains services.

- Maintien d'une situation financière saine permettant de conserver une capacité d'emprunt pour garantir à terme la faisabilité des différents projets d'investissement avec de nombreuses subventions soit acquises soit en attente de décision et un possible recours à l'emprunt en 2022.

## 2) Capacité d'investissement

A partir des hypothèses ci-dessus et de la trésorerie nette de la Commune (budget général) au 31 décembre 2021, la capacité d'investissement pour la période 2022-2023 serait d'environ 5 millions d'euros (hors réseau de chaleur).

## IV. ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Madame Libérata CORTESE, Adjointe Déléguée aux Finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1

Modifié par Ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

« Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement 2021 s'élève à 4 052 000 € (hors 001, restes à réaliser et chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Le quart de ces dépenses se chiffre à 1 013 000 €.

Conformément aux textes applicables et aux besoins de la Commune, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 780 971,00 €.

Article	Opération	Désignation	Montant Dépenses	Fonction
2188	15	Matériel divers	3 000.00	020
2183	37	Installations informatiques	60 000.00	020
2188	39	Matériel technique	3 500.00	823
21318	152	Gros entretien bâtiments	20 000.00	33
2315	170	Centre Bourg	575 263.00	824
2313	192	Ecole Maternelle	28 208.00	211
2313	193	Presbytère	11 000.00	324
2116	198	Caveaux / Columbarium	80 000.00	026
<b>Total</b>			<b>780 971.00</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ADOPTER** les propositions de Madame Libérata CORTESE dans les conditions exposées ci-dessus.

## **V. DETERMINATION DES CRITERES DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

Le Conseil Municipal,  
Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 76 ;  
Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;  
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 modifié relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 4 ;  
Vu l'avis du comité technique en date du 18 novembre 2021.

Le Maire expose :

La collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter notamment les dispositions fixées par le décret du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, visa de l'autorité territoriale, demande de révision de l'entretien professionnel).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du comité technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de** fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans l'état récapitulatif (par catégorie hiérarchique A, B ou C applicables aux agents titulaires ainsi qu'aux agents contractuels évalués) annexé à la présente délibération.
- **DIT** que ces critères seront applicables à compter des entretiens professionnels réalisés au titre de l'année 2022.

## **VI. DEMANDE DE SUBVENTION PROJET MUSIQUE ULIS**

Madame Françoise MERLE, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal la demande d'aide financière présentée par l'école élémentaire pour les élèves de l'ULIS dans le cadre du projet musique.

En effet, suite au nouveau protocole, il n'est plus possible d'inclure les élèves de l'ULIS dans leur classe d'inclusion ce qui met en difficulté le projet musique pour la classe ULIS.

Lors de la rédaction du projet, l'école avait prévu que les élèves d'ULIS participent au projet musique dans leur

classe d'inclusion ce qui nécessitait 7 créneaux. Dès lors que ce fonctionnement n'est plus possible, l'école a demandé à l'école de musique de leur accorder un huitième créneau. En terme d'organisation, ce créneau ne peut pas avoir lieu sur la même journée. Après différents échanges avec M. HIDALGO, Directeur de l'école de musique, celui-ci a proposé un créneau supplémentaire le jeudi en début d'après-midi qui nécessite un financement supplémentaire de 600 €.

L'école élémentaire sollicite la mairie pour la prise en charge de ce coût supplémentaire qui découle d'une nouvelle organisation à mettre en place en raison de la crise sanitaire

Madame Françoise MERLE propose à l'assemblée d'accorder à l'école élémentaire une subvention d'un montant de 600 € correspondant au surcoût du projet musique du fait du nouveau protocole lié à la crise sanitaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer à l'école élémentaire « Simone Veil » une subvention d'un montant de 600 € pour aider au financement du projet musique pour la classe ULIS.

## **VII. DEMANDE DE SUBVENTION SORTIES NATURE ECOLE ELEMENTAIRE**

Madame Françoise MERLE, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le projet sorties raquettes de l'école élémentaire.

Deux sorties sont prévues les 28 février et 14 mars 2022 pour 4 classes (1 classe de CE1/CE2, 1 classe de CE2 et 2 classes de CP) sur le site de la Féclaz ou au Margéraz selon l'enneigement. Deux accompagnateurs en montagne encadreront les sorties pour un coût total de 860 € auquel s'ajoute le coût du transport pour un montant de 460 €.

L'école élémentaire sollicite auprès de la Commune une subvention pour aider au financement de ces sorties.

Madame Françoise MERLE propose à l'assemblée d'accorder à l'école élémentaire une subvention d'un montant de 1 320 €, conformément à la délibération du 5 Juillet 2021 décidant d'octroyer une subvention d'un montant de 600 euros maximum par classe pour des sorties « Neige, Nature ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer à l'école élémentaire « Simone Veil » une subvention d'un montant de 1 320 € pour aider au financement de ces 2 sorties raquettes.

## **VIII. DEMANDE DE SUBVENTION SORTIES NATURE, NEIGE ECOLE MATERNELLE**

Madame Françoise MERLE, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le projet sorties nature, neige de l'école maternelle.

Ce projet s'articule autour de plusieurs sorties au cours de 3 saisons différentes.

Ces sorties sont encadrées par 2 accompagnateurs en montagne de l'organisme « Montagnes, Nature et Hommes ».

3 sorties sont prévues pour les classes de PS et de PS/MS :

- Une sortie de proximité à la demi-journée, découverte de la nature à l'automne pour un coût de 320 € par classe,
- Une sortie en montagne à la demi-journée en hiver pour un coût de 344 € par classe, auquel s'ajoute les frais de transport en car pour un montant de 455 €,
- Une sortie de proximité à la demi-journée, découverte de la nature au printemps pour un coût de 320 € par classe.

1 sortie en montagne à la journée en hiver est prévue pour les 2 classes de MS/GS pour un coût de 490 € par classe auquel s'ajoute les frais de transport en car pour un montant de 495 €.

L'école maternelle sollicite auprès de la Commune une subvention pour aider au financement de ces sorties.

Madame Françoise MERLE propose à l'assemblée d'accorder à l'école maternelle une subvention d'un montant de 2 400 €, conformément à la délibération du 5 Juillet 2021 d'octroyer une subvention d'un montant de 600 € maximum par classe pour des sorties « Nature, Neige ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer à l'école maternelle « Le Manège » une subvention d'un montant de 2 400 € pour aider au financement de ces sorties.

## **IX. LISTE DES ENGAGEMENTS ET DES ARRETES**

Tiers	Objet	Prix	Date d'envoi à l'entreprise
NATHAN	Meuble haut à étagères	291,50 €	12/07/2021
MANUTAN Collect	Meuble étagère socle métal, armoire, table, porte manteau	2 339,55 €	06/07/2021
WESCO	Couchettes, draps, couvertures salle sieste	750,35 €	12/07/2021
LACOSTE	Chaise haute, diverses fournitures	216,04 €	12/07/2021
VITRERIE SAVOYARDE	Bris de glace 4 saisons	992,40 €	12/07/2021
LOC'NACELLE	Location nacelle 1 jour Gymnase	458,72 €	12/07/2021
TRANSALP	Fournitures, pose, sol structure cabanne BIBOU	6 026,80 €	19/07/2021
AMPC	Etudes rénovation Mouettes	2 760,00 €	Date de février
CDIM	Analyses amiante mouettes	290,40 €	Date de février
PROP' COLOR	2 chariots de ménage + charlottes	581,76 €	25/08/2021
EUROPEAN SECURI	Remplacement cylindre SALTO Gymnase	1 293,02 €	26/08/2021
VITRERIE SAVOYA	Bris de glace 23/08/21 bâtiment "4 saisons"	278,11 €	12/07/2021
YESSS ELECTRIQU	Coffret bris de glace gymnase	80,92 €	26/08/2021
M2TP SAS	Nettoyage des trous et évacuation parking les Loriots et avenue de Salins	3 834,00 €	03/09/2021
SP PHOTOGRAPHIE	Prises de vues par drone septembre 2021	750,00 €	7/09/2021
PLG	20 bidons mousse lavante mains cartons 6 L	1 191,12 €	8/09/2021
VITRERIE SAVOYA	Bris de glace Clos Gaillard 11 août 2021	258,96 €	12/07/2021
GARAGE SICLARI	Silencieux échappement véhicule CITROEN	544,25 €	25/06/2021
A'PIC grimpeur	Travaux d'élagages parc MALATRAY	1 290,00 €	27/07/2021
VAUDAUX J.	Réparation tondeuse frontale	353,59 €	28/07/2021
VAUDAUX J.	Réparation BROYEUR MUTHING	313,83 €	13/09/2021
SAMSE	Mobilier suite sinistre école maternelle	359,45 €	13/09/2021
CONCEPT ELEC	Travaux électrique modules école maternelle	1 562,40 €	13/09/2021
SIGNATURE RHONE	Panneaux signalétiques 50 kms/h avenue René Cassin et Rue du Prédé	551,92 €	11/08/2021
YESSS ELECTRIQU	Commande driver	446,40 €	20/08/2021

BDI	Plan topographique et implantation modules	522,00 €	23/07/2021
AXIALIS	Entretien marquage au sol 59 impasse de la Bâtie	78,00 €	14/09/2021
BE ATEX	Achat d'un feu tricolore de signalisation	382,80 €	22/09/2021
ALP SER INCENDI	2 registres de sécurité pour les deux modules écoles	37,92 €	13/09/2021
SELLERIE SERVIC	Réparation Bâches	108,00 €	05/10/2021
PROP' COLOR	Commande septembre 2021	2 388,43 €	15/09/2021
DARTY	4 téléphones portables pour les ST	920,00 €	16/09/2021
REXEL	Achat Transformateur électrique (6) pour église	140,46 €	24/09/2021
REXEL	Appareillage électrique pour mairie	42,78 €	24/09/2021
Groupe MONITEUR	abonnement le moniteur 12 mois	535,00 €	27/09/2021
Bouygues Energie	repose d'un mât- parc du Clos Besson	584,76 €	24/09/2021
MINIT	3 clés gymnase pour professeurs du collège	48,30 €	20/09/2021
TECHER PATRICK	reprise deux tampons à sceller et un tampon cassé à refaire	936,00 €	24/09/2021
EUROPEAN SECURI	installation de deux cylindres salto au gymnase +maj système	1 777,20 €	24/09/2021
MOLLARD DELTOUR	Rénovation des façades de l'Eglise	132 950,50 €	24/09/2021
LACOSTE	4 bancs hêtre massif école maternelle	754,65 €	16/11/2021
LACOSTE	2 tables, 12 chaises	1 174,32 €	16/11/2021
MOSAIC	1 PC portable chargé de projets	2 173,20 €	
LYRECO	commande fourniture service technique	129,02 €	27/09/2021
Alpes Bureau	Fauteuil Chargé de projets	426,90 €	29/09/2021
GAP EDITIONS	1000 cartes de correspondances + 500 cartes vierges	426,00 €	30/09/2021
GEODE	Division parcelle AE 102	251,34 €	01/10/2021
MOSAIC	Mise en place EXCHANGE + formation	1 572,00 €	04/10/2021
NATHAN	Grand meuble à étagère école maternelle	292,49 €	01/10/2021
BAIMA Odile	Réhabilitation et restructuration école maternelle phase 1	24 000,00 €	5/10/2021
VAUDAUX J.	Réparation taille haies	106,66 €	06/10/2021
MINIT	5 clés rampe éclairage préau gymnase 5 clés rampe éclairage 4 saisons	111,30 €	06/10/2021
DOUBLET	Achat de 3 drapeaux	333,60 €	06/10/2021
EUROMASTER	Remplacement pneus tracteur	1 845,60 €	06/10/2021
LYRECO	Papier A36, stylos, éphémérides, ciseau	205,91 €	11/10/2021
BERGER LEVRAULT	Configuration et paramétrage passage DSN	360,00 €	11/10/2021
VAUDAUX J.	Taille haie avec tête de coupe	972,00 €	06/10/2021
Frans Bonhomme	Achat de 4 arrosoirs	47,12 €	13/10/2021
Echo Vert	Achat de tulipes	524,50 €	13/10/2021
Echo Vert	Rouleau de grillage pour poulailler	61,20 €	13/10/2021

SAVOIE PUB DIFF	Achat Support alvéolaire / déco en impression numérique	194,00 €	13/10/2021
EMP2A	Remplacement de la gâche électrique de la porte piétonne du parking sous la mairie	600,53 €	13/10/2021
TRENOIS	poignet salle de fête	54,41 €	13/10/2021
AGYSOFT	Formation 1 jour dématérialisation marchés publics	1 140,00 €	18/10/2021
GARAGE SICLARI	Achat 6 pneus neige véhicules ST	1 201,02 €	19/10/2021
E2S	Vidange de l'installation chauffage au Presbytère	163,20 €	19/10/2021
BLACHERE ILLUMI	Illumination Noël 2021	3 394,46 €	19/10/2021
France Fermetures	10 clés garage (badges+programmation)	294,00 €	19/10/2021
CONCEPT ELEC	Pose nouveau tarif jaune - MODULES	944,40 €	19/10/2021
AGATE	Formation DSN De Angéli le 30.11.2021	250,00 €	20/10/2021
EOLAS	Formation site internet 1/2 journée	300,00 €	20/10/2021
AGATE	Formation Conseil municipal jeunes	500,00 €	20/10/2021
CPA 73	Batterie pour tracteur renault	130,80 €	27/10/2021
SAVOIE PUB DIFF	fournitures adhésifs "DEJECTION CANINE"	600,00 €	27/10/2021
REXEL	ECLAIRAGE PUBLIC POUR PLACE DU MARCHE	506,40 €	27/10/2021
ASS	Caisse à outils nouvel agent M.ESCOBAR	238,80 €	27/10/2021
PPG Distributio	peinture 4 saisons pour chantier jeunes	198,30 €	27/10/2021
AXIALIS	signalétique sur place de la mairie, zone 30 , intersection CTM	3 956,40 €	27/10/2021
COUGNAUD Services	fourniture et pose de vide-seau	1 680,00 €	27/10/2021
STADIUM	1 médaille d'honneur 20 ans et 3 médailles 35 ans + accessoires	718,51 €	28/10/2021
SAVOIE PUB DIFF	panneau stationnement	98,40 €	
REXEL	crochets guirlandes centre commercial	34,79 €	28/10/2021
REXEL	ampoules leds	157,20 €	02/11/2021
PPG Distribution	Peinture blanche marquage au sol 1 bidon 5L av. des salins	100,92 €	26/10/2021
LACOSTE	10 chaises Trevisse 4 pieds T6école élémentaire	720,00 €	10/11/2021
Dauphiné média	Annonce décès Mme ZANONI	150,00 €	10/11/2021
LA MONNAIE AUTR	51 elefs à 35 euros cadeaux personnel fin d'année	1 855,00 €	10/11/2021
LA MONNAIE AUTR	Adhésion 2021	371,00 €	10/11/2021
TRAITEUR A TABL	Apéritif dinatoire Voeux au personnel 02/12/2021 100 personnes	1 750,00 €	15/11/2021
SICA VINS CRUET	36 bouteilles Crémant de Savoie	256,61 €	16/11/2021
KAENA Géotechni	Mission géotechnique école maternelle	3 210,00 €	25/11/2021
CAILLET Gilbert	achat sapins Noël 2021	289,85 €	22/11/2021
Batteries 73	achat batteries	164,09 €	22/11/2021
REXEL	achat ampoule	133,61 €	22/11/2021



Bouygues Energie	dépannage éclairage public	2 878,56 €	14/12/2021
BLACHERE ILLUMI	achat fixation pour déco de Noël	496,80 €	22/11/2021
ZACCARDI Vincent	Terrassement cabane BIBOU	3 063,60 €	22/11/2021
GAP EDITIONS	750 ex. cartes de voeux 2022	612,00 €	18/11/2021
ASS	5 parka pour le ST	378,00 €	22/11/2021
VAUDAUX J.	réparation groupe électrogène	183,60 €	22/11/2021
SAMSE	Achat caillebotis pour cabane bibou + tapis cahors école	673,85 €	01/12/2021
Bouygues Energie	dépose urgente mât accidenté	1 895,40 €	15/12/2021
REXEL	Création 7 points lumineux Halle ancienne poste	1 313,03 €	22/12/2021
ESPRIT GOURMET	120 colis de Noël 2021 aînés	5 446,20 €	25/11/2021
ROUSSEY	Vaisselle mairie	226,80 €	29/11/2021
ROUSSEY	Vaisselle cantine	511,15 €	29/11/2021
TECHER PATRICK	Lot 6 TECHER	22 061,77 €	23/09/2021
NOVICAP	CSPS toiture école maternelle	132,20 €	3/12/2021
BONN'O	Architecte d'intérieur	396,00 €	3/12/2021
NOVICAP	Mission CSPS rénovation intérieure éc. mat. 2021	2 163,60 €	3/12/2021
QUALICONSULT	Contrôle technique rénovation intérieur éc. mat 2021	2 364,00 €	3/12/2021
BAIMA Odile	Architecte urbanisme école maternelle Phase 2	171 612,00 €	14/10/2021
SP PHOTOGRAPHIE	Voeux du maire Vidéo 2022	950,00 €	6/12/2021
REXEL	Eclairage rénovation façades église	8 895,60 €	06/10/2021
EEPOS	Etude de faisabilité installation photovoltaïque Mairie	6 307,20 €	27/09/2021
EEPOS	Etude de faisabilité installation photovoltaïque Mouettes	2 803,20 €	27/09/2021
EEPOS	Etudes de faisabilité installation photovoltaïque Gymnase	7 183,20 €	27/09/2021
ALPES CONTROLES	Mission CSPS	4 740,00 €	27/09/2021
CDIM	Complément d'analyses garage presbytère	240,00 €	27/09/2021
Atelier d'Archi	Honoraires architecte	37 686,00 €	15/06/2021
MOSAIC	Formation EXCHANGE Office 365	720,00 €	
E2S	Remplacement vanne salle de mariage	193,20 €	08/12/2021
MECAN HYDRO	entretien nacelle multitel	252,00 €	30/11/2021
REXEL	éclairage extérieur école primaire	203,46 €	30/11/2021
CLEVERBRIDGE	logiciel dao DST	118,80 €	17/12/2021
Bouygues Energie	installation d'un mât provisoire et repose mât accidenté	2 995,56 €	15/12/2021
AVANTI SPORT	Visite d'entretien des 2 buts de baskets du gymnase	1 828,80 €	15/12/2021
CDIM	Repérage amiante gymnase	300,00 €	07/12/2021
CDIM	Repérage amiante école mat	180,00 €	14/12/2021
CDIM	Repérage amiante presbytère	120,00 €	14/12/2021
Matthieu Wancti	Perspective 3D Nouvelle voirie	2 460,00 €	09/12/2021

VAUDAUX J.	Entretien périodique mat pro	425,11 €	20/12/2021
CI2P	achat de deux lames chasse-neige	180,19 €	21/12/2021
QUALICONSULT	Contrôle technique école mat	14 208,00 €	21/12/2021
Dauphiné média	annonce légale cimetièrre	108,00 €	22/12/2021

<b>TOTAL</b>	<b>540 899,03 €</b>
--------------	---------------------

## **X. QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée du montant versé par les entreprises sollicitées pour le calendrier des écoles destiné à financer la classe découverte, soit 4 500 euros.  
Il précise également qu'un important besoin en soutien scolaire auprès des élèves de l'école élémentaire a été décelé. Une réflexion pour la mise en place d'une aide sera à mener.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention à l'installation d'un commerce déposée par les futurs propriétaires des locaux situés dans le projet EDERA du centre bourg I. Cette aide est nécessaire pour l'obtention d'une aide régionale mais n'a jamais été instituée par la Commune. Le Conseil Municipal sera saisi de cette question lors d'une prochaine séance.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Fabienne TRONEL-BADEZ DST le 1<sup>er</sup> mars 2022. Une procédure de recrutement d'un remplaçant est en cours.  
Il précise également qu'une stagiaire suivant une formation dispensée par l'ASDER mène une réflexion sur les travaux de rénovations énergétiques à réaliser sur les 4 maisons propriété de la commune et acquises pour son compte par l'EPFL73. Elle présentera son rapport à la Commission Travaux du 9 mars.
- Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections :  
Elections présidentielles les 10 et 24 avril 2022,  
Elections législatives les 12 et 19 juin 2022.

L'Ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée.

BARBY, le 3 février 2022

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Christophe PIERRETON

Grégory BORRIONE